



LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS GAGE DE LA REUSSITE SCOLAIRE DES ELEVES ET DE L'AMELIORATION DU RENDEMENT INTERNE DU SYSTEME SCOLAIRE

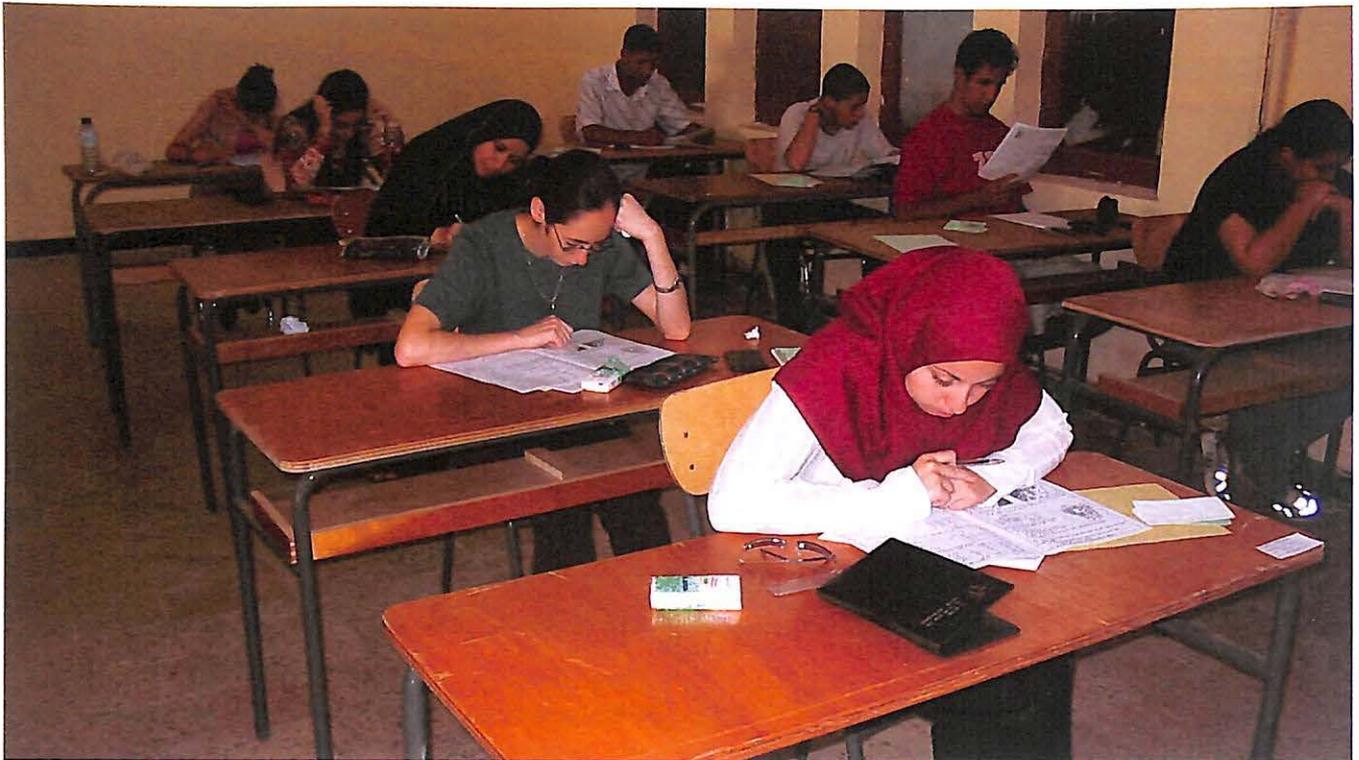
Dr Baghdad LAKHDAR,
expert consultant en sciences de l'éducation

La réussite scolaire se mesure en particulier à travers les paramètres relatifs aux taux de promotion d'une année d'études à une autre qui lui est supérieure, aux taux de redoublement et d'abandon constatés par année d'études, aux taux

de réussite et aux moyennes obtenues par les élèves aux épreuves d'examen. Le traitement statistique des données relevées à l'échelle nationale, au cours de l'année scolaire 2013/2014, affiche les résultats suivants:

TOTAL (FILLES + GARCONS)	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	5 AP	1 AM	2 AM	3 AM	4 AM	1 AS
% SURVIE SANS REDOUBLEMENT	100,0%	99,9%	87,2%	78,5%	68,3%	63,1%	43,8%	30,7%	25,9%	18,3%
% SURVIE AVEC 1 REDOUBLEMENT	0,0%	0,0%	9,1%	15,7%	20,3%	21,7%	27,6%	26,0%	25,3%	20,7%
% SURVIE AVEC 2 REDOUBLEMENTS	0,0%	0,0%	1,0%	2,4%	4,0%	4,7%	11,2%	13,4%	14,7%	13,6%
% SURVIE AVEC 3 REDOUBLEMENTS ET PLUS	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,8%	1,0%	5,4%	8,5%	10,4%	11,1%
% TOTAL SURVIE AVEC 1 OU PLUSIEURS REDOUBLEMENTS	100,0%	0,0%	10,2%	18,5%	25,1%	27,4%	44,2%	47,9%	50,4%	45,4%
% SURVIE AVEC ET SANS REDOUBLEMENT	100,0%	99,9%	97,4%	97,0%	93,4%	90,4%	88,0%	78,6%	76,3%	63,7%

% de survie = terme usité par la littérature spécialisée pour indiquer le % des élèves qui parviennent à une année d'études considérée.



Il est relevé qu'un peu plus de 25% des élèves entrés en 1AP parviennent en 4AM sans n'avoir jamais redoublé au cours de leur cursus scolaire. Un peu plus de 25% y parviendront après avoir redoublé une fois ; près de 15% après avoir redoublé 2 fois ; plus de 10% après avoir redoublé 3 fois et plus au cours du cursus. En somme, un peu plus de 50% des élèves auront redoublé une ou plusieurs fois au cours du cursus scolaire entre la 1AP et la 4AM. Il se dégage donc que près de 25% des élèves inscrits en 1AP abandonneront leurs études avant d'atteindre le niveau de 4AM ; cette significative quantité d'élèves représente le décrochage scolaire dans la mesure où cela touche ceux et celles qui ont été scolarisés et qui sont en âge de l'être puisqu'ils n'ont pas atteint l'âge de 16 ans.

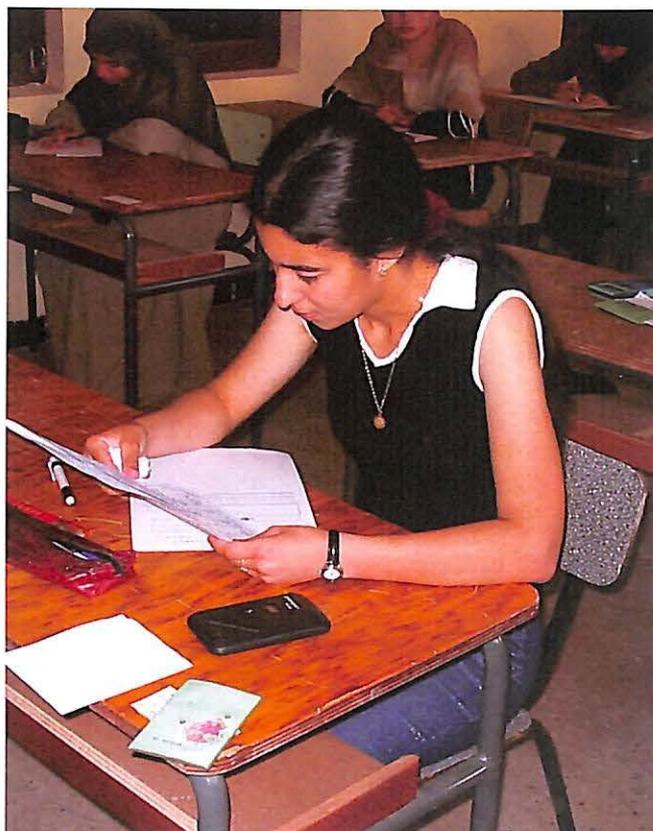
Ces constatations indiquent un rendement scolaire faible. Cette faiblesse semble être particulièrement imputable aux compétences et capacités des enseignants en exercice. En effet, cette faiblesse constatée ne peut pas être imputée aux élèves dans la mesure où les résultats obtenus par ces derniers ne sont révélateurs que des apprentissages pédagogiques prodigués par les enseignants. Lorsque la quasi-majorité des élèves réussissent leurs études cela signifie

que leurs enseignants ont les aptitudes requises pour que leurs élèves acquièrent les connaissances et les compétences contenues dans les programmes d'enseignement et réciproquement.

Il faut rappeler qu'enseigner ce n'est pas **TRANSMETTRE** des connaissances et des compétences aux élèves. Enseigner c'est avoir les qualités requises pour **FAIRE ACQUERIR** aux élèves les connaissances et les compétences véhiculées par les programmes d'enseignement ; enseigner c'est posséder la capacité, l'aptitude et le talent pour rendre les élèves concernés capables de maîtriser des connaissances et des compétences visées. L'enseignant n'a donc pas pour fonction de **TRANSMETTRE** des connaissances et des compétences aux élèves dont il a la charge, mais de les leur **FAIRE ACQUERIR**. **TRANSMETTRE** et **FAIRE ACQUERIR** sont des entreprises totalement différentes.

Pour pouvoir faire acquérir aux élèves les connaissances et les compétences requises, l'enseignant doit être formé au métier d'enseignant pour qu'il puisse assurer avec professionnalisme sa fonction. La bonne qualité de l'enseignement dispensé par un enseignant n'est pas particulièrement liée à ses connaissances

académiques (sa qualification), mais essentiellement et surtout à ses compétences professionnelles avérées (sa certification). Pour ce qui concerne le système scolaire algérien, nombreux sont les enseignants qui ont été et qui continuent à être affectés au niveau des établissements scolaires sans subir la moindre formation professionnelle. De plus, des taux importants d'enseignants exercent leur métier alors qu'ils n'ont pas les qualifications académiques requises (licence). En 2008, seuls 23% des enseignants du primaire et 31.6% des enseignants de l'enseignement moyen avaient un niveau universitaire. Ces faibles taux d'enseignants qualifiés laissent supposer qu'en 2014 un taux important d'enseignants ne possèdent pas encore le niveau de qualification exigé.



L'aspect certification, c'est-à-dire, professionnel a été délaissé et les informations sur le niveau de certification, c'est-à-dire, du nombre d'enseignants formés au métier d'enseignant, sont inexistantes dans les relevés statistiques. Il faut rappeler que quel que soit le niveau académique (qualification) d'un individu, cela est insuffisant pour lui permettre d'exercer le métier d'enseignant. Sans un niveau de certification pédagogique, l'enseignant ne pourra nullement faire acquérir à ses élèves les connaissances et les performances nécessaires pour réussir leur scolarité. Pourtant le préambule de la loi d'orientation sur l'éducation N°08-04 du 23 janvier 2008 précise et insiste sur le fait que « *L'élévation du niveau de qualification des enseignants et la professionnalisation de leur formation sont les meilleurs gages de réussite de la réforme de l'éducation et de l'amélioration de la qualité de ses prestations et de ses performances* ». A cette très importante recommandation, le programme du gouvernement pour la période 2010/2014 rappelle dans le paragraphe 140 que l'objectif d'amélioration de la qualité de l'éducation repose notamment sur « *l'amélioration continue de la qualité de l'encadrement par la poursuite des efforts en matière de formation* ».

Malgré ces recommandations émanant de très hauts niveaux, il est regrettable de constater que depuis de nombreuses années, le système scolaire a dissous les établissements d'application et le corps des enseignants

d'application. La titularisation d'un enseignant est réduite à une simple formalité bureaucratique organisée sous forme de visite de pédagogues et d'administratifs. A notre sens, nul ne devrait être titularisé s'il n'a pas subi un examen écrit et oral lui conférant un certificat d'aptitude pédagogique et cela avant de subir la visite de titularisation. Il s'agit là d'une exigence incontournable. Il faut absolument vérifier qu'un enseignant possède effectivement les aptitudes professionnelles, c'est-à-dire, les compétences requises pour exercer son métier. Une réflexion devrait être développée pour instituer le certificat d'aptitude pédagogique avant la titularisation effective d'un enseignant. Dans certains pays, où le rendement du système éducatif est des plus élevés, nul ne peut exercer le métier d'enseignant s'il n'est pas titulaire d'une licence d'enseignement, même si cet individu a obtenu un prix Nobel dans une discipline donnée. Le titulaire d'une licence d'enseignement a, à la fois, le niveau de qualification et le niveau de certification pour pouvoir enseigner. Cette formation professionnelle est d'autant plus indispensable lorsqu'il s'agit des enseignants exerçant au niveau de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen.



Il faut dire avec force que ce n'est pas parce qu'un individu est titulaire d'un niveau universitaire (licence ou plus) qu'il est censé pouvoir faire acquérir aux élèves dont il a la charge, en particulier au niveau des enseignements primaire et moyen, les connaissances et les compétences leur permettant de réussir leur scolarité. Par formation professionnelle, il faut entendre tout ce qui a trait aux diverses approches et méthodes pédagogiques, aux techniques et procédés d'enseignement, à la didactique et cela sans compter une maîtrise du développement psychologique et intellectuel des élèves dont il a la charge, les techniques d'évaluation, etc. Les programmes de formation professionnelle des enseignants sont connus, et un enseignant digne de ce nom doit obligatoirement les maîtriser en théorie et en pratique ; il faut regretter qu'ils ne soient appliqués en Algérie. Sans la maîtrise de ces aspects, par les enseignants, les résultats scolaires ne pourront être que médiocres et engendrer des redoublements massifs qui constituent l'une des causes de la surcharge des divisions pédagogiques dont l'impact réduit fortement l'apprentissage pédagogique des élèves ; ce qui ne permet pas d'améliorer les résultats scolaires et influe négativement sur leur promotion à

l'année d'études supérieure. Le redoublement constitue donc un frein à la promotion des élèves et astreint les élèves à redoubler de manière répétitive provoquant ainsi le décrochage scolaire.

La formation initiale et continue au métier d'enseignant ne doit pas avoir pour vocation de former des licenciés dans une discipline d'enseignement donnée, mais à prendre en charge des personnes déjà licenciées pour les former sur le plan professionnel et leur faire acquérir le métier d'enseignant avec tout ce que cela nécessite comme savoirs, savoirs faire, compétences, comportements et attitudes. Il ne s'agit pas de proposer des formations sur le contenu des disciplines d'enseignement. Pour répondre aux besoins immenses de formation initiale et continue des enseignants, des établissements supérieurs de formation des enseignants doivent être implantés au niveau de chacune des wilayas du pays. Des établissements d'application encadrés par des enseignants chevronnés sont indispensables pour assurer convenablement l'apprentissage pratique du rôle et du métier d'enseignant. **Il faut dire avec vigueur que sans une formation professionnelle des enseignants la qualité de l'éducation et de l'enseignement ne pourront être que médiocre et que l'échec scolaire continuera à caractériser le système scolaire algérien.** Il faudrait être titulaire d'une licence d'enseignement pour avoir le droit d'enseigner. Il est indispensable de moderniser la formation professionnelle des enseignants.

Pour améliorer la qualité du système scolaire, tous les enseignants ayant été recrutés et affectés directement au niveau d'un établissement scolaire devraient obligatoirement suivre avec assiduité une formation professionnelle théorique et pratique pour acquérir le métier d'enseignant. Le faible rendement du système scolaire est pour une grande partie dû au manque de capacité professionnelle des enseignants. Un vaste plan de formation professionnelle, où seraient associés les partenaires sociaux, devrait être conçu en termes de contenu et mis en œuvre le plus rapidement possible.